



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Jean-Pierre Hugues

Date : 20 avril 2011

Référence : LFP-BUR.2011.04.15

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion <i>téléphonique</i> du	15/04/11
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Henri LEGARDA, Jean-Pierre LOUVEL, Joël MULLER, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Olivier SADRAN.

Excusés MM. Jean-Pierre DENIS (représenté par Frédéric THIRIEZ), Fernand DUCHAUSOY, Michel SEYDOUX, Pascal URANO.

Assistent M. Jean-Pierre HUGUES,
MM. Stéphane DOR, Arnaud ROUGER.

1. Périodes de mutation

Le Bureau,

faisant suite à la proposition du Conseil d'administration du 11 février 2011 de fixer les périodes de mutation du jeudi 9 juin au mercredi 31 août 2011 à minuit et du dimanche 1er au mardi 31 janvier 2012 à minuit tout en menant une réflexion sur l'opportunité d'une réforme de celles-ci,

après avoir étudié les éléments fournis par les services de la LFP afin d'apprécier la faisabilité juridique et l'opportunité sportive de limiter la période estivale à la reprise du championnat,

après un large échange de vues au cours duquel la particularité du calendrier général des compétitions nationales est de nouveau évoquée,

décide d'interroger la FIFA sur les conditions d'application de l'article 6 du règlement du statut et du transfert des joueurs,



quoi qu'il en soit, il est décidé de mener une large réflexion prospective sur les questions du calendrier.

2. Trophée des champions

Le Bureau,

décide d'organiser le prochain Trophée des Champions à Tanger, au Maroc. Le match opposant le champion de Ligue 1 au vainqueur de la Coupe de France aura lieu le mercredi 27 juillet 2011.

décide, par ailleurs, que l'édition 2012 de la compétition se déroulera à New York.

3. Séminaire pelouses

Le Bureau,

prend connaissance du bilan du séminaire consacré à l'exploitation des pelouses naturelles dans les championnats de Ligue 1 et de Ligue 2,

remercie la Commission des stades et les services de la LFP pour l'organisation de cette journée.

4. Constitutions de partie civile

Le Bureau,

conformément à l'article 31 des statuts de la LFP,

entend le Président de la Ligue faire état des procédures judiciaires engagées :

Constitution de partie civile concernant l'usage de stylos lasers et de fumigènes lors de la rencontre PSG/Toulouse du 27 février 2011 dans l'affaire LFP/AUBERT BOUCHIKI,

Constitution de partie civile concernant l'usage d'engins pyrotechniques lors de la rencontre PSG/Toulouse du 27 février 2011 dans l'affaire LFP/CRETTE,



Constitution de partie civile pour provocation à la haine ou à la violence lors de la rencontre Lyon/Le Havre du 15 février 2009 dans l'affaire LFP/VATINET.

Le Président
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES